

SOGIBAT
M. Didier MUCIGNATO
German
33750 ST GERMAIN DU PUCH

Objet : **Agrément Applicateur 2018**

Cher partenaire,

Les Documents Techniques d'Application 13/13-1213*V2 (Agilia Chape NIVEL C - 1000/1100/1200), 13/14-1239*V1 (Agilia chape THERMIC A - 4000/4600), 13/14-1230*V1 (Agilia Chape THERMIC A - 5000/5600), et 13/14-1240*V2 (Agilia Chape THERMIC C - 1000/1100/1200) précisent que la mise en œuvre sur chantier est obligatoirement réalisée par un Applicateur Agréé par la société LAFARGE BETONS, dans le cadre du réseau PRO AGILIA CHAPE.

Un Applicateur Agréé AGILIA CHAPE est une entreprise qui a suivi avec succès une formation initiale assurée par la société LAFARGE BETONS. Cette formation théorique et technique aux procédés inclut une formation pratique sur chantiers réels dispensée par un moniteur-démonstrateur mis à disposition par LAFARGE BETONS.

Pour continuer à bénéficier de l'agrément, l'Applicateur doit respecter les préconisations des Documents Techniques d'Application, les recommandations de LAFARGE BETONS et les principes fondamentaux des procédés en prenant en compte l'évolution du cadre réglementaire liée à ces techniques.

Le respect de ces conditions et la maîtrise des procédés AGILIA CHAPE - grâce à une activité régulière - ainsi que la conformité vis-à-vis du *Contrat de Fourniture de produits de la gamme AGILIA CHAPE* permettent le renouvellement annuel de cet agrément.

LAFARGE BETONS est heureux de vous faire parvenir votre agrément, **valable pour l'année 2018**.

Entreprise : SOGIBAT
Représentée par : Didier MUCIGNATO
N° agrément 2018 : 18.LB.0229

Etabli à Clamart, le 09 Janvier 2018, pour servir et valoir ce que de droit.

Veuillez croire, Cher partenaire, en nos sentiments les meilleurs.



Vincent JAUME
Responsable Développement
Marché Gamme Agilia Chape